

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50 c. Faits divers... 75 c.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 JANVIER

MINISTÈRE FREYCINET

Hier jeudi, à midi seulement, M. de Freycinet a pu se rendre à l'Élysée pour communiquer à M. le Président de la République la liste de ses collègues du nouveau cabinet qui est ainsi composé:

M. DE FREYCINET, président du conseil, ministre des affaires étrangères et pays de protectorat.

M. SARRIEN, ministre de l'intérieur. M. GOBLET, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

M. SADI-CARNOT, ministre des finances.

M. DEMOLE, ministre de la justice. M. BATHAUT, ministre des travaux publics.

M. LOCKROY, ministre du commerce et du travail.

M. DEVELLE, ministre de l'agriculture. M. GRANET, ministre des postes et télégraphes.

LE GENERAL BOULANGER, ministre de la guerre.

L'AMIRAL AUBE, ministre de la marine.

C'est l'acceptation de M. Lockroy qui a été la plus difficile à obtenir, et s'il avait persisté dans son refus, M. de Freycinet avait une cheville à sa disposition pour boucher le trou.

On remarquera que le ministère du commerce prend le titre de Commerce et du Travail.

LES SOUS-SECRETAIRES D'ÉTAT.

Rien n'est encore définitivement arrêté en ce qui concerne l'attribution des sous-secrétaires d'État.

Toutefois, le maintien de M. Turquet à l'instruction publique, aux beaux-arts et aux cultes est certain.

D'autre part, il est sérieusement question

de M. Rivet pour l'intérieur, de M. Brousse pour la justice, de M. Etienne pour les travaux publics et de M. de Lanesson pour les colonies, dans l'hypothèse où les colonies seraient rattachées au commerce.

Hier soir, à 6 heures, M. de Freycinet a présenté le nouveau cabinet à l'Élysée à M. Grévy.

On lit dans le National:

« Un des premiers actes du nouveau cabinet sera — dit-on — le rappel de M. Tirman, qui serait nommé à la vice-présidence du conseil d'État, vacante par le décès de M. Ballot.

» Il serait remplacé au gouvernement général de l'Algérie par M. Constans.

» On affirme, d'autre part, qu'une ambassade importante serait offerte à M. Andrieux. »

PAUVRE CANTONNIER!

Tous les jours, depuis les élections générales, les journaux des départements enregistrent des révocations de cantonniers.

Si le gouvernement de Paris est en suspens à cause de la crise ministérielle, la machine administrative ne chôme pas en province.

Et si les préfets n'ont point à répondre aux questions d'un ministre de l'intérieur qui, sur le point de lâcher son portefeuille, se désintéresse de la cuisine départementale, ces fonctionnaires ne sont que plus tyrannisés par les comités locaux.

Dans les départements où les candidats républicains n'ont eu qu'une faible majorité, comme dans ceux où ils ont été battus par les conservateurs, ce sont de véritables hécatombes de cantonniers.

Pauvre cantonnier! Le voyez-vous sur la route déserte, cassant ses cailloux, l'échine courbée, bouchant les ornières, et aplanissant la chaussée à l'aide de ce lourd instrument qu'on nomme une « demoiselle »?

Il fait ce dur métier depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Combien gagne-t-il?

Trente sous par jour.

Offrez donc cette besogne et cette rémunération aux ouvriers sans travail qui hurlent dans les réunions publiques!

Quand il a fini sa pénible journée, le cantonnier, qui a déjeuné sur le bord du chemin d'une croûte de pain et d'un morceau de fromage, n'aspire qu'à rentrer dans sa chaumière pour manger la soupe et se mettre au lit, car il a grand besoin de repos afin de pouvoir recommencer le lendemain, dès l'aube, à casser ses cailloux.

S'occupe-t-il de politique?

Vraiment, en aurait-il le temps?

Il va voter au jour du scrutin.

Les municipalités républicaines, les comités et le préfet ne se contentent point de ce que le pauvre cantonnier vote.

Ce pauvre cantonnier est un fonctionnaire; et plus il est mal payé, plus il doit montrer de zèle.

Non pas pour entretenir les routes en bon état, mais pour prêcher la République et faire des adeptes au gouvernement qui nous malmène.

Pauvre cantonnier, tu es éreinté, tu te couches au lieu d'aller au cabaret faire montre de tes sentiments républicains; tu penses que la politique n'est pas ton affaire, et que, lorsque tu as cassé tes cailloux, tu as aussi bien rempli ton devoir que M. le maire qui fait de la politique par ambition, et que M. le préfet qui est payé spécialement pour en faire...

Tu te trompes, pauvre cantonnier; tu dois compter non-seulement de tes cailloux, mais aussi de ta veillée et de ta nuit.

Tu t'imagines que tu as le droit de ne pas aller au cabaret; tu as tort. S'il te reste quelques sous, il faut les boire en l'honneur de M. Grévy et de ses ministres quels qu'ils soient.

Nuit et jour tu ne dois penser qu'aux affaires électorales; et, sur la route, quand passe un paysan que tu connais, il ne faut

pas manquer de lui recommander les candidats officiels.

Or, il y a beaucoup de pauvres cantonniers qui se sont contentés de raccommoder les routes endommagées par les charrettes des gens de toutes les opinions, il y a beaucoup de pauvres cantonniers qui n'ont pas eu le courage de se priver de sommeil pour aller pérorer dans les cabarets, il y a beaucoup de pauvres cantonniers qui n'ont pas osé importuner ceux qui passaient devant leurs tas de cailloux.

Et voilà comment les journaux de tous les départements sont pleins d'arrêtés préfectoraux qui révoquent les pauvres cantonniers.

Chronique générale.

LA PACIFICATION EN ANNAM.

Le fantôme ministériel qui préside à nos destinées a communiqué hier soir une dépêche du général de Courcy. Elle nous donne la satisfaction d'apprendre qu'une bande de rebelles annamites, poursuivie par une de nos colonnes, a été mise en déroute; mais elle nous informe également que cette bande a pu envahir et détruire une mission catholique.

Cinq cents chrétiens indigènes ont été massacrés.

Avant de procéder à l'organisation civile du Tonkin et de l'Annam, il sera plus urgent de continuer la pacification, à main armée, de la partie conquise et la conquête des régions inoccupées par nos troupes et infectées de pirates ou de rebelles, de Pavillons jaunes ou noirs.

La République trahira longtemps le boulet des aventures coloniales en Extrême-Orient, car nous n'en avons pas fini avec les surprises, les déboires, les épreuves.

Le compte courant du Trésor à la Banque de France est tombé de 442,444,418 francs 75 cent., chiffre du 31 décembre, à

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Varsovie, juillet 18...

Le soleil de juillet se levait, pailletant de larges raies d'or toutes les toitures de Varsovie. La vieille cathédrale, si noire cependant, semblait entourée d'un nimbe lumineux. Était-ce une image, un symbole?... Dieu nous disait-il ainsi que les Polonais n'ont plus que le ciel pour y porter les yeux?... Peut-être!

Je me tenais debout sur notre balcon et serrée près de ma mère. Elle chancelait, mais elle s'était obstinée à goûter cette joie si amère de la dernière entrevue. D'une main, elle s'appuyait sur mon épaule; de l'autre sur la balustrade de fer froide et glacée. Depuis une heure nous attendions. Et, tout à coup, elle tressaillit. Tout son corps fut agité d'un frémissement nerveux, et sur son visage il se resta plus de vivant et d'expressif que les yeux, des yeux où le désespoir mettait un éclat que je n'y avais jamais vu.

— Ils approchent, balbutia-t-elle, ils appro-

chent. Ah! soyons fortes; que ton père emporté, comme un dernier souvenir, un dernier regard de sa femme et de son enfant.

Au bout de la rue étroite la chaîne apparaissait. Tous les prisonniers, liés deux à deux, marchaient d'un pas lourd et cadencé. Armés de lances et de pistolets, des cosaques en double rang leur faisaient une escorte; l'acier poli des armes brillait au soleil.

Que le temps était splendide! J'en voulais à la nature d'être si radieuse. Pourquoi le ciel n'avait-il pas, sur son azur, mis un crêpe semblable à celui qui enveloppait mon cœur?

La chaîne approchait. Bientôt je distinguai mon père. Il marchait dans les rangs, la tête baissée; sa haute taille se voûtait légèrement comme sous le poids d'une infortune trop grande. Il leva les yeux en passant sous notre balcon. Quelle douleur dans son regard! Je lui envoyai un baiser de la main, et je m'écriai:

— Mon père! mon père! tandis que la comtesse de Rudzen murmurait: Adieu! adieu!

Puis elle demeura immobile, l'œil dilaté, les lèvres entr'ouvertes, les bras en avant comme pour crier, appeler, retenir l'être bien-aimé, son amour, sa vie.

Il passait... il s'éloignait... il disparaissait.

Ah! le déchirement affreux! la mort, tous deux, le même jour, ils l'eussent préférée.

— Adieu! adieu! sanglotait de nouveau ma mère, adieu!

On parle de coeurs qui se brisent; mais, vraiment, c'était bien la plainte poignante d'un cœur qu'on brise et qu'on torture qui échappait à la pauvre femme dans cet adieu! adieu qui dut éveiller dans l'âme de mon père le plus douloureux des échos.

Il était passé! Il commençait la première étape du long chemin. Quel calvaire! deux ans suffirent à peine pour le gravir.

Grâce au privilège de sa naissance, le comte de Rudzen aurait dû franchir, en tarantas, la route de l'exil, mais le czar, ne pouvant lui pardonner d'avoir tout sacrifié: sa liberté, son repos, son patrimoine à la délivrance de sa patrie, n'a pas cru châtier trop justement le patriotisme en écrivant au bas de l'ukase, ces quelques mots:

« LE VOYAGE SE FERA A LA CHAÎNE. »

Sait-il bien ce qu'ils contiennent de douleurs, de souffrances, de fatigues inouïes, ces quelques mots:

« LE VOYAGE SE FERA A LA CHAÎNE »?

Oui, l'empereur les a écrits dans son palais, inconscient, sans doute, des tortures imposées. Et, pendant qu'il continuera luxueusement à vivre, les prisonniers marcheront d'ostrog en ostrog, souffrant de la faim, de la soif, de l'extrême fatigue. Ils

marcheront sur la neige glacée, dans les chemins détrempés, sous un soleil brûlant. En hiver, au printemps, en été, ils marcheront encore, ils marcheront toujours. Et cela, pendant deux longues années.

Qu'importe au bourreau l'excessive lassitude. Si les prisonniers tombent, un coup de fouet les relève; s'ils s'arrêtent épuisés, un coup de fouet leur rend l'énergie; si le matin, après un court sommeil dans l'ostrog, leurs membres endoloris refusent de se mouvoir, un coup de fouet vient les assouplir.

Pauvres prisonniers, combien arriveront au but? Chaque jour quelque captif tombe sur le chemin; et, celui-là, le fouet ne peut le relever. En vain les soldats du czar en multiplient les coups, enfoncent les lanieres en raies sanglantes dans les chairs du martyr... la mort l'a délivré!

Et ce n'est pas un seul qui chemine ainsi sur les routes russes et sur les routes sibériennes. De Moscou, tous les dix jours, part une nouvelle chaîne. Elle se rend à Irkoutsk. Tout l'empire est sillonné de ces pèlerins martyrs. Oui, on pleure sur la terre de Russie, on pleure, on gémit.

Comment le czar peut-il goûter un moment de bonheur? En hiver, dans son palais de la Perspective, où le luxe impérial resplendit sous les flammes des brûlants foyers — que les exilés ont froid! — En été, dans les allées ombrées de

81.242,137 fr. 49 c. Jamais à aucune époque on n'a vu le compte courant du Trésor tomber aussi bas.

Les républicains n'ayant plus d'argent, l'emprunt de 1 milliard 1/2 devient nécessaire ou toute autre opération de tripotage financier. Ces gens-là ne mangent pas l'argent des contribuables, ils le dévorent.

(Gazette de France.)

UNE CONSÉQUENCE DE LA CRISE MINISTÉRIELLE.

Il devait être pourvu, au 17 janvier, aux sièges des députés de l'Ardeche, de la Corse et des Landes vacants par suite des dernières invalidations.

Ces élections n'auront pas lieu avant le 27 janvier, par suite de la crise ministérielle, la période électorale devant être de vingt jours.

L'EXPOSITION DE 1889.

On sait que M. Dautrasme, ministre du commerce, avait consulté les présidents des principales chambres syndicales sur la question de savoir si l'Exposition universelle de 1889 devrait être nationale ou internationale. Les présidents viennent de se prononcer, à une très-grande majorité, pour une exposition internationale.

La petite ville de Cauterels se trouve actuellement sans maire, sans adjoints et sans conseil municipal, le maire ayant été révoqué, puis suspendu et les conseillers ayant donné leur démission.

DÉDIE AUX LAÏCISEURS.

Une enquête est ouverte sur une affaire grave qui s'est produite à Paris à l'hôpital Beaujon.

Une des sœurs ayant aperçu dans la nuit un lit vide en demanda l'explication à l'infirmier.

L'infirmier Simon balbutia à cette demande.

Son attitude semblant étrange à la sœur, celle-ci le pressa de questions. Enfin l'infirmier s'écria :

— Eh bien ! le voilà votre malade !

Et, en même temps, il ouvrit la porte d'un petit réduit d'un mètre cinquante de profondeur, servant à déposer du charbon.

La sœur aperçut alors dans ce réduit le malade, un vieillard de soixante-trois ans, M. Guesdon, demeurant rue de Clignancourt, qui était presque inanimé.

Des soins furent prodigués au malheureux et le directeur de l'hôpital, M. Joly, aussitôt prévenu, fit mettre en surveillance l'infirmier en attendant l'arrivée du commissaire de police.

Malgré tous les soins, Guesdon n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

M. Créneau, commissaire de police, prévenu à son tour, s'est rendu à l'hôpital Beaujon et a procédé à l'arrestation provisoire de l'infirmier.

Le cadavre de Guesdon a été envoyé à la Morgue, pour y être soumis à l'autopsie par le docteur Brouardel, qui va rechercher si la mort de Guesdon n'a pas été hâtée par le traitement barbare que l'infirmier lui a infligé.

Suivant les conclusions de l'examen médico-légal, l'infirmier Simon passera en cour d'assises ou en police correctionnelle.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 janvier.

La hausse fait de grands progrès. Le 3 0/0 monte à 81.05, l'amortissable à 82.80, le 4 1/2 à 110.15. Le Crédit Foncier est très-ferme à 1,330 fr., coupon de 30 fr. détaché.

Les Obligations Communales et Foncières sont très-demandées.

La Société Générale est fermement tenue à 447.50.

Les Méridionaux italiens ont des cours très-fermes.

La Banque d'Escompte de Paris a eu son coupon de 6.25 détaché, il sera promptement regagné.

La Société des Dépôts et Comptes courants a un marché très-animé.

Le 9 courant a lieu la souscription publique à 200,000 obligations 5 0/0 de l'emprunt argentin au prix de 403.50. Le premier versement est de 25 fr.

Le Crédit Lyonnais est toujours sans affaires.

Les actions de chemins de fer sont très-fermes : le Nord cote 1,537.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Un escroc, se disant Jacquart, Paulin, fait de nombreuses dupes parmi les commerçants. Il se présente comme voyageur de la maison d'imprimerie Cagnant, d'Argentan (Orne), prend des commandes de tableaux-reclames pour les maisons de commerce, se fait verser des fonds, et disparaît.

Il a fait plusieurs dupes à Saumur. Le Perquet d'Argentan a avisé celui de Saumur que cet individu est recherché déjà pour de nombreuses escroqueries.

Signalément : 28 à 30 ans, taille 1 mètre 75 environ, gros et fort, figure fraîche et régulière, inspirant la confiance, petite moustache brune, beau parleur, vêtu d'un complet bleu foncé, chemise de couleur, coiffé d'un chapeau haut de forme.

Il y a mandat d'arrêter.

LES LISTES ÉLECTORALES.

Nous prions instamment les conservateurs de s'occuper de la révision des listes électorales ; nos amis ne doivent pas oublier, en effet, que dans le courant de l'année 1887 aura lieu le renouvellement, par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les cantons de France.

On sait que toute demande en inscription ou en radiation se fait à la mairie, sur un registre ad hoc, du 15 janvier au 4 février, inclusivement ; ce délai une fois expiré, toute réclamation est lettre morte.

Varsovie, juillet 18...

Affaisée sur le divan, si pâle dans sa robe de crêpe, car nous porterons à jamais le deuil de l'exilé, ma pauvre mère, du matin au soir, reste immobile, silencieuse, abîmée dans sa douleur. Le plus souvent, si je lui parle, elle ne m'entend pas ; sa rêverie est trop intense. Son regard est perdu dans le vide. Elle suit, sans doute, le prisonnier dans le long voyage ; car, par instants, une angoisse inexprimable se peint sur son visage, ses mains se joignent, et une larme très-grosse et très-brûlante, lentement, coule sur sa joue.

Hier, notre vieil intendant nous vint, inquiet, anxieux.

— Ah ! madame, je vous en supplie, faites des démarches. Tous les biens du comte de Rudzen vont être confisqués. Adressez des requêtes à vos amis les plus influents. Ne connaissez-vous pas quelque grand personnage dans le monde officiel ? une famille russe bien en cour ? Mais essayez, je vous en conjure, madame, de recueillir quelques débris. Et dire, mon Dieu ! et dire qu'une si belle fortune, sur laquelle, dans ma famille, nous veillions de père en fils, va devenir la propriété du czar. C'est un vol indigne ! C'est une infamie !

Notre fidèle Gerkinie s'était animé, et, brusquement, il s'interrompit, saisi par la pitié.

(A suivre.)

APPEL DES RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX EN 1886

Seront appelés, à une réunion d'instruction : pendant l'année 1886, une partie des hommes de l'armée territoriale appartenant aux classes de 1874 et 1875 ; — à l'automne de 1886, les réservistes des classes de 1877 et 1879.

Des affiches et avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

Les réservistes et les hommes de l'armée territoriale des classes appelées, appartenant aux escadrons du train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration et d'infirmiers, ainsi que les réservistes des mêmes classes appartenant aux sections de secrétaires d'état-major, aux compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, sont convoqués, pendant le cours de l'année, à des époques fixées par les commandants de corps d'armée, suivant l'intérêt du service et les circonstances locales.

RENFORTS POUR LE TONKIN.

On rassemble encore des volontaires pour le Tonkin. Du moins, des ordres de départ ont-ils été donnés, dans plusieurs garnisons de l'Ouest, à des soldats qui se sont inscrits pour le service du Tonkin.

Les obsèques de M. le comte de Falloux auront lieu demain samedi, à 40 heures, en l'église cathédrale Saint-Maurice, sa paroisse. Le corps sera ensuite transféré au Bourg-d'Irè, où l'inhumation sera faite lundi.

Dès le commencement de la crise qui a enlevé M. le comte de Falloux, M. Th. de Soland a fait connaître l'immunité du danger au Saint-Père. La réponse suivante lui a été adressée par l'intermédiaire du nonce apostolique :

« Sa Sainteté accorde de tout cœur la bénédiction demandée pour M. le comte de Falloux. »

Nous reproduisons la disposition suivante extraite du testament de M. le comte de Falloux :

« J'interdis, pour mon enterrement et service immédiat ou anniversaire, toute autre cérémonie qu'une messe, sans tentures, ni décorations, ni discours quelconque, ne tenant plus, dans la profonde sincérité de mon cœur, à aucun autre témoignage de souvenir ou d'affection que la prière. »

Fidèle aux affections de toute sa vie, M. le comte de Falloux disait récemment encore au dépositaire de ses dernières volontés :

« Je veux être enterré comme un métayer angevin. »

On sait que M. le comte de Falloux, ancien député de Maine-et-Loire, ancien ministre de l'instruction publique, était membre de l'Académie française.

A l'occasion de la mort de l'éminent citoyen, l'Académie a levé la séance en signe de deuil.

La députation qui assistera à ses obsèques se composera de M. le duc de Broglie, directeur ; Joseph Bertrand, chancelier, et Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

M. le duc de Broglie prononcera, au nom de l'Académie, le discours d'usage.

Lorsque M. le duc de Broglie s'est chargé de cette mission, il ne connaissait pas les dispositions de son collègue.

M. de Falloux est mort dans la maison, dans la chambre et à la place même où il était né.

M. le comte de Falloux (Frédéric-Alfred-Pierre), né à Angers le 11 mai 1811, était donc âgé de près de 75 ans.

LA COLONIE AGRICOLE DE METTRAY ET LE CITOYEN CATTIAUX

M. Cattiaux ? quésako ? qui ça ? — Comment, vous ne connaissez pas le Cattiaux du Conseil municipal, l'édile Parisien qui a une chevelure si abondante et qui ne le cède en rien à Gomot, bien qu'il ne soit pas encore ministre de l'agriculture ; Gomot et Cattiaux. Arcades ambo !

Ce Cattiaux vient de faire un nouveau coup d'éclat. Son dernier rapport, à lui seul, est de taille à immortaliser un homme.

Dans ce rapport, en effet, le sieur Cattiaux se montre le terrible pourfendeur des

gens d'église, l'implacable adversaire du cléricisme et l'ennemi direct du « nommé Dieu », suivant l'aimable phraséologie d'un autre monstre qui s'appela Rigaud et fut procureur de la Commune.

Tout le monde connaît la colonie agricole de Mettray et l'agence qu'elle a créée à Paris. Tout le monde sait quels services elle a rendus depuis sa fondation et combien sont dignes d'éloges et de reconnaissance ceux qui ont organisé et qui dirigent cette philanthropique institution. Le rapport de M. Cattiaux non-seulement ne nie pas le caractère de haute utilité et de moralité publique de la colonie de Mettray, mais il le constate sans hésiter. « Elle recueille, dit-il, et élève les jeunes détenus... Elle leur donne l'instruction première et leur apprend un métier. » Bref, c'est une œuvre consacrée au salut des âmes ; elle combat merveilleusement la perversité précoce ; elle préserve la société en moralisant de jeunes criminels qui, livrés à eux-mêmes, deviendraient un immense danger pour l'ordre social.

Oui, la colonie de Mettray fait beaucoup de bien ; mais « les infirmeries et la pharmacie y sont confiées à des sœurs de charité, mais les enfants y suivent le culte catholique. Chaque jour la prière y est faite en commun et à haute voix, matin et soir, de même au commencement et à la fin des repas ». Devant ces superstitions, M. Cattiaux se voile la face d'indignation, et tous les mérites de Mettray s'effacent comme s'ils n'existaient point. Subventionner une œuvre où l'idée et le respect de Dieu subsistent encore ! Est-ce possible ? Non, certes. On devrait lui refuser tout subside ; mais M. Cattiaux veut bien se montrer magnanime pour les pêcheurs et se borner à leur donner un sévère avertissement. La colonie de Mettray recevait une subvention de 5,000 fr. Elle sera réduite à 2,000 pour lui apprendre à vivre... moins religieusement. Si elle s'obstine dans l'impénitence finale, on avisera.

Cattiaux, sur ce point, est inexorable ; et le malheur veut que la dictature de l'imbécillité ne rencontre plus d'obstacles !

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

LE CHAPEAU DES GENDARMES.

Il a été souvent question de supprimer le légendaire chapeau des gendarmes. Cette réforme avait été demandée au nom de l'économie et à titre de commodité, cette coiffure étant à la fois très-coûteuse et très-gênante. Mais il a du prestige, ce chapeau, et assez pour qu'on ait décidé de le conserver longtemps encore ; sa vue inspirera une salutaire terreur aux gens qui n'ont pas la conscience nette.

Pourtant, on a déjà fait quelques concessions aux demandes des gendarmes ; dans certains services, on leur permet le képi, dont ils se trouvent bien.

Ils auraient un autre désir encore, pas plus difficile ; ce serait qu'on leur accordât la faculté de déposer le chapeau quand il pleut. La raison, c'est que pour le garantir de la pluie, ils doivent le garnir d'une coiffe noire, laquelle est d'ordonnance. Or, cette coiffe est en toile cirée, de sorte que toute l'eau qui tombe dessus coule dans le cou et dans le dos du gendarme ; il a beau avoir son épais manteau, il n'en est pas moins mouillé et littéralement jusqu'aux os.

C'est bien dans ce cas que le képi serait avantageux : le rude service qu'ils font mérite bien qu'on songe à leur bien-être.

LES CHIENS ERRANTS.

Le ministre de l'agriculture vient d'envoyer aux préfets une circulaire en vue de leur rappeler les prescriptions édictées par la loi du 21 juillet 1881 et le décret du 21 juin 1882 contre les chiens errants et non munis de colliers.

Le ministre voit dans cette population canine, complètement abandonnée, le véritable foyer de propagation de la rage. La vigilance des maires s'est complètement relâchée. Les mesures prises pour l'abattage des chiens errants plus ou moins pelés, galeux, étiqués, sont absolument insuffisantes.

Il faut prendre des mesures sévères et immédiates.

Le ministre rappelle aux préfets que les pénalités édictées par les lois sont indépendantes des actions civiles qui pourraient être intentées contre les propriétaires des chiens ayant causé un accident quelconque.

Il insiste surtout sur la nécessité de la dé-

claration, non-seulement dans le cas de rage manifeste, mais même dans le cas de simple suspicion, afin de permettre aux autorités de prendre, en temps utile, les précautions nécessaires.

VICTIME DU TONKIN !

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : « Encore une nouvelle victime de la politique coloniale opportuniste. »

« C'est un Angevin, le petit-fils de M^{me} Deloche, veuve de l'ancien préparateur du Musée. »

« Ce jeune homme s'était engagé comme volontaire pour le Tonkin ; il avait fini son temps et revenait tout joyeux à la pensée de revoir la France et sa famille. »

« Au mois de décembre ses parents apprenaient que le jeune homme allait bientôt débarquer à Toulon : il se faisaient une fête de son arrivée. »

« Hélas ! ces jours derniers une fatale nouvelle annonçait à la famille que leur fils venait de mourir à Toulon. »

TOUJOURS LES VAGABONDS

Le 1^{er} janvier, trois individus se disant ouvriers sans ouvrage mendiaient à la Bernerie (Loire-Inférieure). La recette fut bonne, car le soir ils provoquèrent une rixe scandaleuse dans une auberge. Dans la matinée, ils se présentèrent chez la femme Loirat, à la Grécière ; l'un d'eux, tenant un couteau ouvert à la main et proférant des jurons formidables, dit à cette femme : « Nous voulons du pain, de la viande et de l'argent ; il nous en faut. » Le sieur Loirat servit fort heureusement à ce moment et les trois mendiants, tenus en respect par une fourche dont il était armé, durent battre en retraite.

Dans une autre maison, on de ces individus dit : « Je n'ai pas peur de tuer quelqu'un. » Et ailleurs : « Si vous ne donnez pas de bon cœur, nous allons prendre du pain de force. »

Sur la réquisition du maire de la Bernerie, ces trois individus ont été arrêtés par les gendarmes de la brigade de Pornic, sous l'inculpation de vol à main armée et en réunion.

Ce sont les nommés Louis-Jules Goblet, 24 ans, vernisseur de tôle, né à Thiverny (Oise) ; Louis-Félicien Caillette, 24 ans, cordonnier, né à Pithiviers (Loire) ; Désiré Sylvestre, 47 ans, cordonnier, né à Aubray (Loiret).

AUTRE EXPLOIT DES VAGABONDS.

Dans la soirée du 1^{er} janvier, le sieur Jean-René Lehuédé, charron à Guérande, revenant de Balz, regagnait son domicile. Un de ses cousins, Jean-Marie Lehuédé, l'accompagna à quelque distance sur la route.

Ce dernier venait de le quitter depuis quelques instants lorsqu'il entendit des cris plaintifs. Il revint sur ses pas et trouva son cousin couché dans un fossé, la tête et la figure meurtries et couvertes de blessures. Les vêtements de Jean-René Lehuédé étaient couverts de sang et de boue.

Aux cris de Jean-René Lehuédé, on accourut du village de Kervallet, et le blessé fut transporté dans une maison où il reçut des soins empressés ; il fut ensuite ramené en voiture à son domicile.

Lehuédé avait été attaqué par plusieurs individus étrangers au pays, que l'on avait vus mendier dans la commune, pendant la journée. L'un d'eux a été arrêté. C'est un nommé François Roux, âgé de 26 ans, chanteur ambulant, né à Angers.

Dans la charrette qui forme le domicile de cet individu, on a trouvé des vêtements tachés de sang et des débris de béquilles armées de fer, qui ont sans doute servi à frapper Lehuédé.

Cet individu a été mis en état d'arrestation et conduit à la prison de Saint-Nazaire.

Les recherches très-actives auxquelles se livre la gendarmerie ne tarderont pas à amener l'arrestation du reste de la bande.

Un accident est arrivé mercredi au train n^o 603 entre La Bernerie et Pornic. Par suite de la rupture d'un rail, la locomotive a déraillé, et a entraîné le fourgon et trois voitures, dont une de voyageurs.

Aucun voyageur n'a été blessé ; malheureusement le mécanicien et le chef de train ont été tués, le chauffeur a été blessé.

LA ROCHE-SUR-YON.

Une épidémie de fièvre typhoïde sévit en ce moment avec intensité à la caserne du 93^e de ligne.

Des mesures énergiques sont prises par les médecins. On nous assure que des congés de trente jours vont être donnés aux soldats, ceux de la dernière classe exceptés.

VENDÔME.

L'auteur du vol de dépêches commis le 31 décembre, dans la gare de Vendôme, vient d'être arrêté : c'est un sieur Broussier, qui, il y a deux mois à peine, était encore commissaire de police de cette ville.

Cet individu, congédié par l'administration pour sa mauvaise conduite et son immoralité, était couvert de dettes.

Enfin avant-hier, vers sept heures, une perquisition fut faite à son domicile. Le brigadier de gendarmerie, en fouillant la paillasse du lit, découvrit les sacs de dépêches. Il était impossible de nier désormais. On trouva 450 fr. sur l'ancien commissaire.

Hier matin, Broussier a été emmené à la gare, où ont eu lieu les constatations judiciaires.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1885.

Au 1 ^{er} janvier 1885, il était dû, à 11,745 déposants, un capital de.....	4.976.461 fr. 97	
Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu :		
1 ^o En 5,534 versements-espèces, la somme de.....	1.375.732 fr. 09	
2 ^o En 35 transferts-recettes sur diverses Caisses, celle de.....	18.052 75	
3 ^o En 17 arrrages de rentes pour le compte des déposants, celle de.....	59 »	
5,586		
Total des versements.....	1.393.843 84	
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à.....	190.883 41	
Ensemble.....	1.584.727 25	1.584.727 25
Total du crédit.....		6.561.189 22
Elle a remboursé :		
1 ^o En 2,721 retraits-espèces, la somme de.....	1.107.595 96	
2 ^o En 66 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de.....	40.156 62	
3 ^o En 4 achats de rentes sur demandes, celle de.....	7.091 45	
4 ^o En 5 achats de rentes d'office, celle de.....	1.360 75	
5 ^o En 18 reliquats de livrets frappés de prescription.....	431 25	
2,814		
Total des remboursements.....	1.156.636 03	1.156.636 03
En conséquence, au 31 décembre 1885, la Caisse redoit, à 12,156 déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de.....	5.404.553 19	
Accroissement du solde, cette année : 428,091 fr. 22		
Quatre cent vingt-huit mille quatre-vingt-onze francs vingt-deux cent.		
SITUATION DES LIVRETS.		
Livrets ouverts en 1885.....	759	
Livrets soldés en 1885.....	348	
Accroissement.....	411	
Livrets existant au 1 ^{er} janvier 1885.....	11.745	
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1885.....	12.156	

Certifié conforme aux écritures.

Le Caissier, H. CHOYER.

A propos d'une nouvelle qui a couru dans nombre de journaux et d'après laquelle l'ancienne abbaye de Saint-Maur, au diocèse d'Angers, achetée par une généreuse donatrice, allait faire retour aux bénédictins, qui abandonneraient Solesmes, le révérendissime abbé de Solesmes, dom Couturier, vient d'adresser la lettre suivante à l'Univers :

« Solesmes, 4 janvier 1886.

« Monsieur le rédacteur,

« Je vous remercie de ne vous être pas fait l'écho des bruits qui courent sur Solesmes dans la presse, depuis l'Observateur de Milan jusqu'au Figaro, en passant par les revues de Belgique et les semaines religieuses de France. Vous avez compris que ce ne sont là que des racontars sans aucun fondement. Mais on y mêle des nouvelles plus ou moins bienveillantes, que je tiens absolument à démentir.

« Sous prétexte de plaindre notre position, qui est en effet très-triste, on nous annonce que nous allons quitter Solesmes. Notre désir est d'y rester, c'est là qu'est notre berceau, c'est là qu'est le tombeau de notre père.

« Quoiqu'il nous soit défendu d'y aller prier, ce sanctuaire nous attire et nous retient. Nous vivons à Solesmes au milieu d'une population amie, que nous ne voulons pas quitter.

« Sans doute, nous sommes heureux de voir le vieux monastère sanctifié par saint Maur entre des mains qui comprennent le prix des souvenirs ; mais nous ne savons pas si la Providence nous appellera jamais à en prendre possession. Dans tous les cas, jamais nous n'abandonnerons notre nom de *Bénédictins de Solesmes de la congrégation de France*, quel que soit le lieu où la tempête nous aura jetés.

« Ce nom nous a été donné par le Souverain-Pontife Grégoire XVI, et à ce titre il nous est doublement cher, car Grégoire XVI l'a voulu ainsi, pour exclure le nom de saint Maur, que le jansénisme à la fin avait profané.

« La congrégation de Saint-Maur, du reste, ne tirait pas son nom du monastère angevin ; elle l'avait pris par dévotion au disciple bien-aimé du saint Patriarche, envoyé par lui dans les Gaules.

« † FR. CHARLES COUTURIER,

« Abbé de Solesmes. »

En ce moment où les légumes frais sont si rares, nous recommandons aux personnes économes les excellentes conserves de *Petits Pois* et de *Haricots verts* qui sont vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur 95 c. la boîte d'un litre pouvant être servie pour plus de six personnes.

LA CONFIANCE GRANDIT CHAQUE JOUR dans notre région, et c'est justice. LE PELLERIN, Loire-Inférieure, le 28 mai 1885. J'ai voulu expérimenter si la constipation opiniâtre, dont je souffrais par intermittence, serait rebelle à vos Pilules suisses comme aux autres remèdes que j'avais employés jusqu'alors. La sincérité me fait un devoir de déclarer que vos Pilules suisses ont été et sont encore — pour ce qui me concerne — un merveilleux spécifique, un remède souverain. Permettez-moi de vous en témoigner ma profonde gratitude. Paul Kuborn ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 11 janvier 1886,

FAUST

Opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de Ch. GOUNOD.

DISTRIBUTION :

Le docteur Faust..... MM. Goffoël.
Méphistophélès..... Neveu.
Valentin..... Dechesne.
Wagner..... Vincent.
Marguerite..... M^{me} Doriat.
Siebel..... Fleury-Pillard.
Marthe..... Lelong.
Peuple, étudiants, soldats, pages, bayadères.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA JEUNE MÈRE

Journal fondé par le Dr BROCHARD.

13^e Année. — 6 francs par an.

BUREAUX : 45, Rue Jacob, PARIS.

Cet utile et gracieux journal qui a pour but d'apprendre aux mères de famille à élever leurs enfants, a reçu de toutes les sociétés savantes et philanthropiques les plus hautes récompenses. Il est, au point de vue de l'hygiène infantile, le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes, il est indispensable aux mères de famille.

Tous les abonnements partent du 1^{er} Janvier. — Numéro spécimen sur demande.

SOMMAIRE DU N^o 1

A nos lectrices, par le Dr Ducor.
Hygiène de la première enfance : Le rachitisme ; régime du nouveau-né, par le Dr Ducor.
Les cinq sens (poésie), par Anaïs Ségalas.
Hygiène préventive : De la rage, par le Dr Tachard.
Médecine Maternelle : Hygiène des femmes en couches.
Gravures : La Leçon de lecture. — Les Poupées en visite. — Le Chien enragé.

S'adresser aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

REVUE ILLUSTRÉE

DE BRETAGNE & D'ANJOU

Sommaire du N^o 3

Chronique de la quinzaine, par Jean de la Rouxière.
Roses effeuillées (poésie), par Louis Tiercelin et F.-E. Adam.
Mes années d'apprentissage, par Ch. Monselet.
Figures bretonnes et angevines : Joachim du Bellay, par Léon Séché.
Le vieux marin et Sans-Peur, conte de marin inédit, par Paul Sébillot.
Conférence sur les mélodies bretonnes (suite et fin), par Bourgault-Ducoudray.
Le tombeau de François II, à Nantes.
Horizon d'hiver, par Raphaël Lightone.
L'Angevine. II. — Souvenirs d'un ancien sans-culotte, par Léon Séché.
Curiosités, croyances et coutumes de l'Île-et-Vilaine, par Ad. Orain.
Carnet bibliographique.
Courrier des théâtres.

ILLUSTRATIONS : Le port de commerce de Lorient. — La porte Saint-Michel de Guérande. — Le tombeau de François II à Nantes. — Le bassin à flot de Redon.

Rédaction et administration, 9, boulevard de Port-Royal, Paris.

ABONNEMENTS : Six mois, 12 fr. ; — Un an, 20 fr.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 FRANCS. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 35^e série.

ON TROUVE
Au Grand CAFÉ de l'UNION
A SAUMUR

LE JOCKEY

Délicieux Apéritif blanc mousseux.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TRILLON, MEUNIER ET C^{ie}.
Par son jugement en date du 4 janvier 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite des sieurs Trillon, Meunier et C^{ie}, anciens négociants aux Rosiers.

Le Greffier du Tribunal,
GAUTIER.

(16)

SUIVANT ACTE reçu par M^e GAUTIER, notaire à Saumur, le 30 décembre 1885, enregistré, dont une expédition a été déposée le 7 de ce mois aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix du canton sud de Saumur.

La Société en nom collectif formée entre M. FRANÇOIS JOLY, M. MARCEL JOLY et M. FERDINAND ROBERT, négociants à Saumur, sous la raison sociale: *Joly frères et Robert*, pour le commerce des blancs, dentelles et soieries, a été déclarée dissoute purement et simplement à compter du 30 décembre dernier (1885).

Pour extrait:
GAUTIER.

(17)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 Juin 1886,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,
Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.

S'adresser, pour traiter, à M. GUÉRINEAU, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^e GAUTIER, notaire.

ON DEMANDE à ACHETER des boules de fort d'occasion.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de cessation de commerce
Le lundi 11 janvier 1886, à une heure du soir,
A Saumur, rue de la Petite-Bilange, dans une maison occupée par MM. Joly frères et Robert.

Il sera vendu:
Deux très-beaux comptoirs en chêne, bureaux, bibliothèque, casiers, presse à copier, calorifère en fonte et ses tuyaux, cuisinière, buffet, tables, fauteuils, chaises, lessiveuse, bois de lits, tables de nuit, lits en fer, glace, table de toilette, couettes, matelas, traversins, oreillers, rideaux, une grande quantité de sacs en toile, boîtes, cartons, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 104 Européens a donné 104 guérisons. »
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GAELIN.

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Aux Mères de Famille, aux Directrices de Pensionnats

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaisons à recommander spécialement: **La Femme et la Famille**, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES (54 ans d'existence), publié sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD, dont les ouvrages sont si estimés.

Le programme comporte deux parties bien distinctes:

Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapiserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme; c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS

Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes): 6 fr. — Étranger: 7 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale: 14 fr.

PRIMES

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures colorées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VIRON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc ^{te}	Dernier cours.		Coture préc ^{te}	Dernier cours.		Coture préc ^{te}	Dernier cours.		Coture préc ^{te}	Dernier cours.
3 %	80 90	80 95	Est	797 30	800 50	Obligations.			Gaz parisien	516	516 50
3 % amortissable	82 70	82 77	Paris-Lyon-Méditerranée	1247 50	1251 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522	526	Est	379 50	379
3 % (nouveau)			Midi	1181 25	1162 30	— 1865, 4 %	525	527 50	Midi	387	387 50
4 1/2 %	106 50	106 50	Nord	1555	1541 5	— 1869, 3 %	418	412 50	Nord	396	395 75
4 1/2 % (nouveau)	109 95	110	Orléans	1345	1345	— 1871, 3 %	401 50	395	Orléans	380 50	387
Obligations du Trésor	515	515	Ouest	867 50	870	— 1875, 4 %	530	522	Ouest	385 50	387 50
Banque de France	4665	4620	Compagnie parisienne du Gaz	1490	1495	— 1876, 4 %	517	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	387	387
Société Générale	447 50	447 50	Canal de Suez	2203 75	2180	Bons de liquid. Ville de Paris	526	528	Paris-Bourbonnais	384	383
Comptoir d'escompte	997 50	1000	G. gén. Transatlantique	487 50	473 75	Obligations communales 1879	457 50	457 50	Canal de Suez	579 50	580
Crédit Lyonnais	526 25	527 50	Russe 5 0/0 1870	99 75	99 75	Obligat. foncières 1879 3 %	451	451			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1320				Obligat. foncières 1883 3 %	373	365			
Crédit mobilier	215	217 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	6 49	9 45	1 52	4 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)		6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		3 26	8 21	12 48	4 44	
9	19	matin, omnibus-mixte.		6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		5 23	9 06	1 25	6 56	
1	35	soir, omnibus-mixte.		6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	5 42	9 15	1 34	7 05	
3	32	express.																		
7	15	omnibus.																		
10	36	(s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	
8	21	omnibus.		6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	
9	37	express.		6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	5 58	9 13	1 19	4 39	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuville	6 28	
12	48	soir, omnibus-mixte.		7 02	8 04	2 11	4 51	8 51	6 07	9 21	1 21	4 37	8 30	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	
4	44	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.		7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Arçay	7 50	
7	4	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.		7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	7 23	10 59	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27	Loudun	8 42	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.															Montreuil	10 38	4 56	12 1	Montreuil	9 24

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.